



**REPUBLIQUE FRANCAISE
 COLLECTIVITE DE LA
 MARTINIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

Séance du mardi 23 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	30	32		
		Dont procurations		
		02		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
32	32	00	00	00

Date de la convocation

17/06/2026

Date d'affichage

17/06/2026

Objet de la Délibération

**COHESION SOCIALE ET
 ANIMATION DU TERRITOIRE**

**Présentation et validation du contrat local
 d'accompagnement à la scolarité
 (CLAS) 2026-2027**

Président de Séance :

Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :

Doris MAJESTE

L'an deux mille vingt-six et le 23 juin, à 17h29, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Sandrine DESIRE (à partir de 18h32), Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG, Didier MARMOT (à partir de 17h39), Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD (à partir de 17h34).

Absents excusés : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD ont respectivement donné procuration à Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Karine BAUDIN.

**PRESENTATION ET VALIDATION DU CONTRAT LOCAL
 D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) 2026-2027**

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Education, Formation, Développement des Compétences, Insertion et Relations avec l'Université », en date du 02 juin 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 22 juin 2026 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** la mise en place d'actions éducatives sur le territoire de Schœlcher dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) 2026-2027 ;

- **Considérant** ce qui suit :

PREAMBULE :

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Ces actions qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

Ces deux champs d'intervention complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève, à son bien-être à l'école et au sein de sa famille et à de meilleures chances de succès à l'École.

Toute action relevant exclusivement de l'aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire n'est pas éligible à un financement.

Depuis 2019, la Ville de Schœlcher a sollicité la CAF et obtenu un agrément afin de mettre en place dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) des actions éducatives sur son territoire.

Ce dispositif figure parmi les leviers de la politique d'action sociale de la CAF en matière de soutien à la parentalité, il vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et encourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité

OBJECTIF GENERAL :

- Prévenir les difficultés scolaires des enfants et des jeunes et renforcer la complémentarité entre les rôles des parents et de l'Ecole.

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- a) Apporter une aide afin de contribuer à l'épanouissement et la réussite scolaire en agissant sur les connaissances culturelles, les attitudes éducatives et aptitudes cognitives.
- b) Élargir les centres d'intérêt des enfants et des jeunes, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de l'environnement proche.
- c) Soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif, renforcer leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants tout en reconnaissant et valorisant leurs capacités éducatives.

PRINCIPES GENERAUX :

- Le caractère laïc des actions et le refus de tout prosélytisme,
- L'ouverture des actions à tous sans distinction d'origine, de religion ou de sexe,
- La participation de 50 euros annuel par enfant

PRINCIPES D'ACTION :

1° LES BENEFICIAIRES

Les jeunes entre 6 et 11 ans avec une priorité donnée à ceux ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social.

2- Le mercredi matin

Pour les deux collectifs du mercredi, une demi-journée d'activité éducative entre 8h et 12h sera proposée aux enfants et s'organisera comme suit :

- 2h d'aide aux devoirs et méthodologique
- 1h30 d'atelier avec deux activités proposées : théâtre et dessin.
- 30 minutes de jeux éducatifs

Cette action sera mise en place dans 2 quartiers de la ville (Fond Batelière et Ozanam) et débutera le mercredi 16 Septembre 2026.

Le nombre de bénéficiaires prévu est d'une vingtaine d'enfants au total.

Un spectacle de théâtre réalisé par les enfants est prévu à chaque fin de cycle pour chaque collectif en présence des parents.

Une journée de clôture est prévue fin juin 2026 avec tous les enfants afin de présenter aux parents leurs différentes productions en danse, art du cirque, et dessin, que les parents échangent avec les accompagnateurs et avec tous les professionnels qui ont accompagné parents et enfants tout au long de l'année scolaire.

➤ Pour les parents

Au travers du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Sclolarité), la ville de Schœlcher entend contribuer à côté des parents à la réussite éducative de leurs enfants.

Une fois par mois le mardi, un espace mensuel d'échange et de ressources intitulé « LE RENDEZ-VOUS DES PARENTS » animé par un professionnel qualifié est proposé aux parents du CLAS dans le hall de l'école Anse Madame B et également disponible en direct en Visio via zoom. La conférence est enregistrée et un lien You tube est envoyé à chaque parent dont l'enfant est inscrit au CLAS ainsi qu'aux comités de parents des différentes écoles.

Une thématique précise est abordée à chaque séance. Le professionnel fait un exposé et il s'ensuit un échange avec les parents.

Cet espace a pour but de :

- Répondre à des problématiques repérées de parents
- Sensibiliser et informer sur des sujets liés à la parentalité et à des questions d'éducation
- Favoriser l'interaction du public
- Accompagner la fonction parentale par des apports théoriques et des échanges.

Une liste de thèmes sera proposée aux parents lors de l'inscription de leur enfant début septembre et les thèmes ayant recueilli le plus d'adhésion de leur part seront abordés.

En lien avec le service social, et à l'occasion des entretiens menés avec le coordinateur lors de l'inscription au dispositif, un accompagnement social sera proposé aux familles rencontrant des difficultés, en complément de la gratuité de l'inscription des enfants au CLAS. En cas de besoin, une aide au paiement de la cantine scolaire pourra également leur être accordée.

RELATION – ECOLE

Le coordonnateur va rencontrer les cinq directeurs d'écoles concernés pour leur présenter notre projet CLAS 2026-2027 et pour le repérage des bénéficiaires.

FINANCEMENT

La prestation de service (Ps) CLAS versée par la branche Famille permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :

Prise en compte de 32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions conduites auprès d'un collectif, dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la CNAF, soit 8 487 € pour l'année scolaire 2025/2026 et une valeur maximale de la Ps de 2 758,28 €.

La mise en œuvre par la CAF depuis 2021 des bonus enfants et des bonus parents vise à soutenir et encourager le déploiement d'actions plus qualitatives au sein du CLAS et à doter les porteurs de projets de moyens d'actions renforcées sur les deux axes d'interventions du dispositif.

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des CLAS :

- Bonus « enfants » : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des CLAS (329 € par collectif d'enfants pour l'année 2025) ;

- Bonus « parents » : renforcement de l'action des CLAS en matière de soutien à la parentalité (329 € par collectif d'enfants pour l'année 2025).

Notre projet pour l'année scolaire 2025-2026 a été labellisé par les services de la CAF et a également été jugé éligible aux deux bonus précédemment mentionnés en raison de sa qualité.

La DAC (Direction Des Affaires Culturelle) de Martinique souhaite développer la place des activités artistiques et culturelles dans le dispositif CLAS. La Culture stimule la créativité, nourrit l'imaginaire, favorise la confiance et l'estime de soi. Les activités artistiques et culturelles sont donc un levier enrichissant pour prolonger les apprentissages et contribuer à l'épanouissement des jeunes. Promouvoir les activités artistiques et culturelles dans les CLAS permet également un accès à la Culture sur tous les temps de la vie de l'enfant.

Notre projet culturel, mené dans le cadre du CLAS pour l'année scolaire 2025-2026, a été validé par la DAC et soutenu financièrement à hauteur de 5 000 €.

Pour rappel voici la liste des activités financées par la DAC :

Arts plastiques, photographie et design, musique, danse, théâtre, conte, cirque, arts de la rue, littérature, poésie, BD, Cinéma / audio-visuel.

La CACEM participe également au dispositif CLAS. Le versement de la subvention CACEM est effectué par la CAF. Pour rappel la CACEM nous a attribué 2 217 euros pour le CLAS 2024-2025.

Le Budget prévisionnel 2026-2027 du CLAS est annexé à la présente.

Budget CLAS 2026-2027

Date :
13/05/2026

GESTIONNAIRE : Ville de Schœlcher

CHARGES D'EXPLOITATION	MONTANTS	PRODUITS D'EXPLOITATION	MONTANTS
60 ACHATS	1 500	70 PRESTATION DE SERVICES	39 692.15
Alimentation boissons		Prestation CAF	33 092.15
Eau, Gaz, Electricité		Participation des usagers	6 600
Fournitures d'entretien et de bureau	300	Produit des activités annexes	
Fournitures d'atelier ou d'activités	1 200		
Autres (préciser)			
61 SERVICES EXTERNES	150	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	15 396
Loyers		cacem	2 500
Locations de matériels		CTM	
Travaux d'entretien et de réparation		CAF (bonus enfants et parents)	7 896
Primes d'assurances	150	Subvention DAC	5 000
Documentation / Etudes et recherches		Contrat de Ville du Lamentin	
Autres (préciser)		Contrat de Ville de Fort-de-France	
62 AUTRES SERVICES EXTERNES	16 776	Contrat de Ville du Robert	
Honoraires, rémunérations d'intermédiaires	16 776	Contrat de Ville de Sainte-Marie	
Publicité et Publications			
Missions Réceptions et Déplacements			
Frais postaux - Téléphone			
Services bancaires			
63 IMPOTS TAXES et versements assimilés	24 148	75 PRODUITS de GESTION	46 733.85
Impôts Taxes liées aux frais de personnel	24 148	Cotisation des adhérents	
Autres Impôts et Taxes		Apport opérateur (Ville de Schœlcher)	46 733.85
64 FRAIS DE PERSONNEL	59 248	76 PRODUITS FINANCIERS	
Rémunération	47 338	Revenus des valeurs mobilières de placement	
Charges sociales	11 910		
		Intérêts des comptes	
Autres (préciser)			
65 AUTRES CHARGES GESTION C.		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
66 CHARGES FINANCIERES		78 REPRISES sur AMORTISSEMENTS et DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68 DOTATIONS (Amort. Provisions)		79 TRANSFERT de CHARGES	
69 IMPOTS sur les BENEFICES		87 CONTREPARTIE des CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
86 Contributions Volontaires			
TOTAL	101 822	TOTAL	101 822

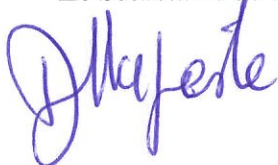
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2026-2027, ainsi que le budget afférent, dont le montant s'élève à cent un mille huit cent vingt-deux euros (101 822,00 €).

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 06 JUIL 2026

Le Secrétaire de séance



Doris MAJESTE



Le Maire,



Daniel CHOMET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.